

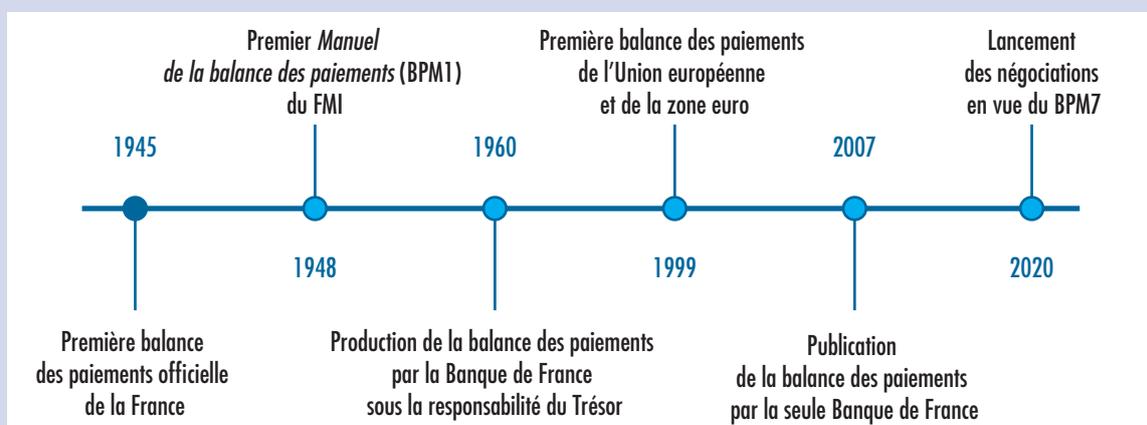


Établir la balance des paiements : une mission statistique à la Banque de France depuis 1945

L'établissement de la balance des paiements constitue une « mission fondamentale » de la Banque de France selon les termes de la loi Arthuis de 2007. S'il s'agit, d'une part, de rendre compte des transactions réelles et financières entre la France et l'étranger, ces statistiques permettent d'identifier, d'autre part, les équilibres ou déséquilibres correspondants et, partant, leur source de financement. Depuis la première balance officielle de la France en 1945, la tension entre ces deux dimensions prend des formes mouvantes. Suivant l'évolution du contexte économique national et international, la balance des paiements oscille ainsi entre affirmation de la dimension d'information économique objective de cette statistique publique et primauté de l'objectif de politique monétaire et de change. Cet article retrace les choix ayant conduit à l'élaboration de la balance des paiements actuelle, dans la perspective d'une « histoire de la raison statistique » telle qu'envisagée par Alain Desrosières.

Florian LE GALLO
Direction de la Balance des paiements
Service des Synthèses

Codes JEL
N1, N4, E6,
F2, F5, F6





1 1945-1967 : la balance des paiements, un nouvel outil au service du contrôle des changes

La reprise en main par l'État de la production de statistiques de balance des paiements dans le cadre du Fonds monétaire international

Dans l'entre-deux-guerres, la production de la balance des paiements recouvre une réalité statistique diverse. Si les autorités publiques des États-Unis et du Royaume-Uni témoignent d'une longue pratique à partir du début du ^{xx}^e siècle¹, dans la plupart des autres États (dont la France) des séries de balance des paiements sont seulement dressées ponctuellement par des économistes privés. Une première tentative d'harmonisation et de collecte internationale menée par la Société des Nations est interrompue par la guerre.

Après-guerre, le Fonds monétaire international (FMI) reprend l'œuvre entamée, notamment pour disposer de statistiques plus fiables dans le cadre du contrôle des parités fixes. De concert avec les États membres, il publie en 1948 le premier *Manuel de la balance des paiements* (*Balance of Payments Manual – BPM1*) afin de proposer des définitions communes. La communication au FMI des statistiques de balance des paiements devient obligatoire pour tous les États membres, en vue notamment de prévenir les crises de change.

En 1944, les accords de Bretton Woods scellent en effet un nouvel ordre monétaire international sous l'égide du FMI, centré autour des parités fixes, afin d'éviter le retour des désordres monétaires de l'entre-deux-guerres. Dans ce contexte, les autorités monétaires, gouvernements et banques centrales, mettent en place un contrôle des changes visant à maîtriser les sorties et entrées de devises.

Les statistiques de balance des paiements constituent un outil central de ce dispositif². En effet, alors que le

contrôle des changes vise à limiter *ex ante* les sorties de devises, en particulier par l'octroi de licences d'importation, la balance des paiements permet de dresser *ex post* la synthèse des mouvements de devises correspondant aux échanges économiques. Dans le cadre de parités fixes avec possibilité limitée de dévaluation, un déficit des paiements courants doit être financé en devises étrangères soit en mobilisant l'encaisse or et devises détenue par la banque centrale, soit en ayant recours aux créanciers internationaux, gouvernements ou établissements financiers étrangers. C'est ainsi qu'après des déficits successifs et une diminution des avoirs de réserve, la « crise de balance des paiements » de 1957 conduit la France à solliciter l'aide du FMI l'année suivante (Feiertag, 1995) et à renégocier les remboursements des prêts octroyés par les États-Unis et par des banques américaines³.

Dans le cas de la France, la mission d'établir la balance des paiements est confiée en 1945 à l'Office des changes. Créé concomitamment à l'instauration du contrôle du commerce extérieur et des changes par le décret-loi du 9 septembre 1939, celui-ci est hébergé à la Banque de France et a la charge de la politique de change du pays sous la responsabilité du ministère des Finances (cf. encadré). Cette mission de statistique publique est ainsi intimement liée, dès son origine, au contrôle des changes dans le contexte d'inconvertibilité externe des devises européennes et de l'Union européenne des paiements (UEP) [Monnet, 2017]. Le succès de la stabilisation des changes et de la reconstitution des avoirs de réserve conduit au rétablissement à partir de 1958 d'une convertibilité externe, limitée, des devises européennes et à la fin de l'UEP. Dans ce contexte d'assouplissement du contrôle des changes, l'Office des changes est supprimé et ses missions réparties entre le ministère des Finances et la Banque de France. Cette dernière se voit notamment confier, pour le compte du ministère des Finances, la production de la balance des paiements, qu'elle produit ainsi en continu depuis 1960.

1 L'expression « balance des paiements » apparaît pour la première fois en 1767 dans *An Inquiry into the Principles of Political Economy* du Britannique Sir James Stewart, recouvrant alors une version élargie de la balance commerciale, qui inclut les paiements internationaux [Wasserman et Ware, 1965].

2 Service des Archives économiques et financières du ministère de l'Économie et des Finances, note de l'Office des changes du 26 février 1952 : « *Le but du contrôle des changes est de mettre à la disposition des pouvoirs publics les moyens propres à assurer, au mieux de l'intérêt général, l'équilibre de la balance des paiements* ».

3 Office des changes et direction des Finances extérieures, *Rapport annuel : balance des paiements de l'année 1958 entre la zone franc et les pays étrangers*, 1959.



ENCADRÉ

La balance des paiements, une histoire partagée entre la Banque de France et le Trésor

La première balance des paiements de la France est publiée conjointement par le bureau des Statistiques de l'Office des changes et la direction des Finances extérieures du ministère des Finances. Au premier reviennent les propositions méthodologiques et l'élaboration statistique, à la seconde la responsabilité de la publication. Après le transfert de la mission à la Banque de France, cette organisation se poursuit, la responsabilité de publication étant toujours à la direction du Trésor.

À partir de 2007, la responsabilité de publication de la balance des paiements revient à la seule Banque de France, en vertu de la loi Arthuis (article L.141-6 du Code monétaire et financier), dont l'objectif général est d'adapter le cadre juridique de la Banque de France à la mise en œuvre de l'euro. La production de la balance des paiements est définie comme une « mission fondamentale » de la banque centrale – non plus seulement d'intérêt général –, dans le cadre général des missions statistiques du Système européen de banques centrales (SEBC). Cette évolution institutionnelle parachève le transfert de la mission de production de la balance des paiements, qui participe de la politique monétaire, du Gouvernement vers le SEBC, approfondissant ainsi l'indépendance de la production statistique, tout en confirmant le positionnement central de la Banque de France dans ce nouvel ensemble.

Sources, méthodes et présentation de la balance des paiements « en règlements »

La source première d'établissement de la balance des paiements découle directement des missions de contrôle dévolues à l'Office des changes puis à la Banque de France, qui collectent ainsi les transactions financières des « intermédiaires agréés » avec l'étranger. Ces intermédiaires constituent en effet les seules banques habilitées à effectuer des opérations en devises sur le marché des changes pour le compte de leurs clients. Cet « état des règlements », recension exhaustive des opérations des intermédiaires agréés, constitue la première source de données jusqu'à la fin des années 1960 (cf. annexe 1). Ce schéma de production correspond à un modèle partagé par les banques centrales d'Europe continentale (Allemagne, Italie ou Pays-Bas). À l'inverse, les instituts statistiques nationaux du Royaume-Uni et des États-Unis, et non les banques centrales, élaborent la balance des paiements à partir d'enquêtes réalisées directement auprès des entreprises.

Si les règlements enregistrés le sont selon la nature économique des opérations sous-jacentes (cf. tableau *infra*), le but premier demeure la conduite de la politique de change. Pour résumer, la balance des paiements est établie « *par des services financiers à des fins proprement financières*⁴ ». L'objectif est ainsi de déterminer le besoin ou la capacité de financement de l'économie française vis-à-vis de l'étranger, selon une approche que l'on pourrait qualifier de monétaire et qui est également celle que préconise le FMI⁵. Les « opérations de capitaux à court terme » correspondent à la synthèse des entrées ou sorties de capitaux, issues des paiements courants et des opérations en capital de long terme. Puisqu'en vertu du contrôle des changes les intermédiaires agréés ne peuvent effectuer des opérations pour compte propre, les opérations de court terme correspondent à la contrepartie monétaire des transactions de leur clientèle. Une « crise de balance des paiements » s'entend ainsi comme une insuffisance de capitaux mobilisables à court terme pour couvrir les sorties de devises résultant du déficit des trois premiers titres (dans le tableau *infra*, relatif à 1968, il s'agit du solde de 10626 millions de francs, provenant largement du secteur public).

4 Archives de la Banque de France, note de l'Office des changes (service du Contrôle commercial, bureau des Statistiques) du 31 janvier 1957 : « Troisième plan. Sous-commission des échanges extérieurs, groupe des invisibles, travaux préparatoires ».

5 Archives de la Banque de France, note de la Banque de France du 11 février 1960 : « Note sur la modification du cadre de la balance des paiements ».



Présentation simplifiée de la balance des paiements : exemple de l'année 1968

(en millions de francs de 1968)

	Descriptif	Recettes	Dépenses	Solde
Titre I – Biens et services	Marchandises, services, revenus du capital et du travail	84 104	86 295	- 2 191
Titre II – Prestations gratuites	Transferts et dons	1 682	6 247	- 4 565
Titre III – Capitaux à long terme	Prêts commerciaux, investissements directs et investissements de portefeuille	13 141	17 566	- 4 425
Titre IV – Capitaux à court terme	Opérations financières de court terme et avoirs de réserve	25 510	14 884	+ 10 626
Erreurs et omissions				+ 555

Note : Cette présentation correspond peu ou prou à celle qui est utilisée jusqu'à la mise en œuvre du cinquième *Manuel de la balance des paiements* (BPM5) en France en 1995, qui abolit notamment la distinction entre court et long terme.

Source : Banque de France et ministère de l'Économie et des Finances, rapport annuel *La balance des paiements de l'année 1968 entre la France et l'étranger*, 1969.

Cependant, très rapidement, les autorités économiques utilisent les statistiques de balance des paiements à d'autres fins que celles qui sont liées au contrôle des changes. En effet, la comptabilité nationale, constituée essentiellement dans les années 1950 (Terry, 2003) pour répondre à des questions économiques d'ordre interne, ne couvre pas les flux financiers en devises ni les flux de services et revenus avec l'étranger (Pons, 2020). Les statistiques de balance des paiements constituent alors la seule source d'information à ce sujet et deviennent *de facto* une source nécessaire et un complément de la comptabilité nationale pour les relations économiques extérieures. À ce titre, l'Office des changes puis la Banque de France participent activement aux travaux du Commissariat général du Plan, dont l'équilibre externe est un objectif prioritaire⁶.

Les statistiques de balance des paiements constituent donc dès l'origine une somme d'informations économiques allant au-delà de la seule synthèse des mouvements de capitaux. Toute la difficulté des choix statistiques de production de la balance des paiements réside dans la double nature de l'objet : un processus de production fondé sur les déclarations bancaires et centré sur l'objectif premier de statistiques de change, également appelé à produire une statistique servant à la politique économique générale du pays, sans qu'il ait été conçu à cette fin.

2 1968-1990 : l'enrichissement de l'outil face aux soubresauts de la mondialisation

La crise de 1968 et l'établissement de la balance des paiements « en transactions »

L'année 1968 constitue une remise en cause du mode d'enregistrement par la balance des paiements des opérations avec l'étranger. La liberté des changes⁷, expérimentée depuis le 30 janvier 1967, la crise du sterling puis du dollar à partir de mars 1968, enfin les événements de mai et juin 1968 en France provoquent en effet « une hémorragie de devises » (Banque de France, 1973), contrée par le rétablissement du contrôle des changes le 31 mai 1968 puis la hausse des taux directeurs par la Banque de France en juillet (Monnet, 2018).

Ce double mouvement erratique du cours des devises et d'entrées et sorties de capitaux conduit à des évolutions concomitantes des échanges de biens suivant le jeu des termes de paiement. Les exportateurs ou importateurs profitent en effet de l'évolution des taux de change pour allonger ou raccourcir leurs paiements⁸. De ce fait, les statisticiens de la balance des paiements, qui s'appuient exclusivement sur les « règlements » bancaires pour évaluer les flux de biens et d'« invisibles » (services et revenus), voient la relation stricte entre règlements et

⁶ Archives de la Banque de France, *Moniteur officiel du commerce et de l'industrie*, n° 2094, 4 avril 1959.

⁷ L'obligation de rendre compte des intermédiaires agréés auprès de la Banque de France perdure malgré la suppression du contrôle des changes, en particulier en vue de la production des statistiques de balance des paiements (arrêté du 27 janvier 1967).

⁸ Lorsque le franc est menacé de dévaluation, les entreprises françaises enregistrent une accélération des règlements d'importation et un tassement des recettes d'exportation, les entreprises étrangères adoptant une position attentiste, et vice versa, selon une pratique légale baptisée *termaillage*.



transactions se distendre, conduisant leurs statistiques à davantage refléter les événements monétaires que la sphère réelle.

Dans ce contexte, la Banque de France expérimente une balance des paiements, non plus établie à partir des règlements bancaires, mais fondée sur les transactions, avec une première diffusion en 1972. Pour mesurer les échanges de biens, le nouveau modèle statistique consiste ainsi à partir des transactions enregistrées par les douanes à la place des règlements relevés dans les comptes bancaires. Les données douanières sont ensuite corrigées afin de correspondre aux définitions propres à la balance des paiements et pour prendre en compte l'écart entre règlements et paiements, dû notamment aux décalages de paiements (avances à la commande, crédits commerciaux, etc.). Elles sont complétées à partir de 1977 par un modèle économétrique dit ABS (« autres biens et services »).

La balance des paiements au cœur de la libéralisation des « invisibles »

Les chocs pétroliers des années 1970 et la crise de 1982 mettent au premier plan le défi du financement des déficits externes croissants, et par conséquent les statistiques de balance des paiements. Pour celles-ci, cette décennie constitue un point d'inflexion majeur pour le contenu et la précision des échanges mesurés, en particulier pour les échanges de services et les flux de revenus dits « invisibles ».

Les invisibles prennent en effet un essor considérable à partir du milieu des années 1970. Ils représentent en effet 73,4% des transactions courantes en 1981-1983, contre 41,8% en 1973-1975⁹. La croissance de ces flux par rapport aux marchandises s'inscrit dans le redéploiement de l'activité économique à la suite de chocs pétroliers et est particulièrement portée par les revenus d'investissement et les services d'échange de technologie. La bonne tenue des recettes d'invisibles

conduit à l'émergence d'un débat autour de la spécialisation plus pointue de la France dans ce domaine, *a contrario* des biens, ce qui expliquerait notamment la moindre compétitivité de ces derniers. L'analyse de la performance d'une économie nationale ne saurait ainsi se limiter au seul solde douanier, mais bien à l'ensemble des lignes de la balance des paiements.

D'autre part, la mutation des échanges de services est notamment tirée par les négociations lancées à partir de 1982 sur la libéralisation des services, en vue de la conclusion d'un accord général sur le commerce des services (*General Agreement on Trade in Services – GATS*). À ce titre, comme résumé par la délégation américaine de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « les statistiques sur les échanges de services sont nécessaires non seulement pour contrôler les mesures de libéralisation – actuellement ou à terme – mais aussi pour améliorer les statistiques de la balance des paiements et pour élaborer des politiques macro-économiques¹⁰ ». La politique économique, alors au service de la libéralisation des flux, implique un redéploiement de l'outil statistique. Le quatrième *Manuel de la balance des paiements* du FMI (1978) s'avère rapidement inadéquat, ne définissant les services que par la négative, à savoir toutes les transactions non reprises dans les marchandises, transferts ou comptes de capitaux. L'OCDE devient alors un acteur majeur pour définir, à un niveau large et international, des obligations statistiques détaillées sur les services¹¹. Cet approfondissement de la nomenclature permet ainsi de suivre à la fois des services accompagnant les échanges de biens (transport, construction ou services techniques) et des échanges de type nouveau, à l'instar des services financiers, de recherche et développement ou de conseil. Les séries de balance des paiements, au-delà de leur rôle de mesure du besoin de devises étrangères, constituent bien dès lors un outil de diagnostic économique, participant en retour à l'élaboration des politiques publiques.

⁹ Archives de la Banque de France, note de la Banque de France du 24 janvier 1986 : « Place et performances de la France dans les invisibles (1976-1984) ».

¹⁰ Archives de la Banque de France, note de l'OCDE du 9 avril 1991 : « Aide-mémoire de la réunion conjointe OCDE/Eurostat d'experts de la balance des paiements sur les statistiques concernant les échanges de services des 8 et 9 novembre 1990 ».

¹¹ Voir par exemple les réunions organisées au château de la Muette sur la balance des paiements (archives de la Banque de France et service des Archives économiques et financières).



3 1990-2020 : la refonte de la balance des paiements dans un nouveau contexte européen

La balance des paiements en crise face à l'intégration monétaire européenne

Au milieu des années 1980, le processus d'intégration préluant à la mise en place de l'Union économique et monétaire semble devoir signer la fin, à terme, des balances des paiements nationales¹². Selon une approche monétaire de la balance des paiements, en effet, toute opération économique et financière a une contrepartie monétaire, les statistiques de balance des paiements donnant ainsi une indication de l'évolution de la masse monétaire nationale et de ses contreparties (Bê Duc *et al.*, 2008). Or « *les principes de construction de la balance des paiements sont remis en cause par l'introduction de l'euro et la création d'un marché monétaire à l'échelle de la zone euro* » (Banque de France, 2001) puisque la contrepartie extérieure de la création monétaire ne peut désormais s'entendre qu'au niveau de la zone euro et non plus à partir d'une économie nationale.

Toutefois, la légitimité acquise par la balance des paiements comme statistique publique plaide pour son maintien au niveau national. L'intégration monétaire suppose, en effet, une convergence des économies nationales, analysée notamment par cette statistique, de manière d'autant plus cruciale que les déséquilibres externes d'un pays ne se reflètent plus dans son taux de change. La balance des paiements apparaît ultimement comme un outil de souveraineté¹³ de premier plan dans l'élaboration des politiques nationales.

La constitution de la zone euro conduit donc à déplacer la dimension monétaire des balances des paiements du niveau national à l'échelon communautaire, tout

en maintenant la lecture économique. L'ambitieux programme d'amélioration de la qualité statistique des balances des paiements nationales et de la Communauté, porté à la fois par la Commission européenne et par l'Eurosystème, confirme dès lors leur double nature, entre approche monétaire et diagnostic économique.

La rénovation statistique des années 1990 et le tournant des années 2000

Dès la fin des années 1980, les statisticiens de la balance des paiements de la Banque de France anticipent le profond renouvellement d'une de leurs sources traditionnelles, l'état des règlements. En effet, la fin du contrôle des changes, prévue pour le 1^{er} juillet 1990 dans la Communauté économique européenne (CEE) mais anticipée à partir de 1987 en France¹⁴, allait considérablement réduire la qualité de la source d'information que constituent les intermédiaires agréés, puisqu'ils ne sont plus le passage obligé pour effectuer des opérations avec l'étranger. La Banque de France, selon le principe de recherche d'information à la source, choisit de déployer son action auprès des entreprises mêmes. Toutes les entreprises dont les flux de règlements courants avec l'étranger atteignent un montant important, se voient attribuer la qualité de « déclarants directs généraux » (DDG)¹⁵. À partir de 1990, elles doivent ainsi déclarer leurs opérations¹⁶ directement à la Banque de France. Plus de 50% des informations collectées dans la balance des paiements proviennent des DDG en 1990, contre 10% en 1987¹⁷.

Au milieu des années 2000, le modèle statistique d'élaboration de la balance des paiements approfondit largement la voie ouverte par les DDG pour s'éloigner définitivement des règlements. Un renversement majeur est ainsi acté avec l'établissement de l'enquête ECEIS (enquête

12 « *Est-il opportun de continuer à établir des balances des paiements entre chaque pays membre de l'Union économique et monétaire ? Le sujet doit être examiné à deux horizons différents : celui du grand marché de 1993 qui doit résulter de l'Acte unique européen et qui est qualifié de phase "intermédiaire", celui, plus lointain, de l'achèvement de l'Union économique et monétaire, sans doute sur un modèle de type fédéral* » (archives de la Banque de France, note de la Banque de France du 4 janvier 1989 : « Quelques réflexions sur l'unification européenne et les balances des paiements »).

13 « *Du fait de l'extrême diversité de leur histoire et de leur culture, les États membres tiendront à conserver certaines de leurs prérogatives d'États souverains, et à tout le moins les principaux instruments statistiques qui s'y rattachent* » (*ibid.*).

14 La circulaire du 21 mai 1987 allège considérablement le régime des relations avec l'étranger des entreprises, tandis que le contrôle des changes est supprimé par le décret n° 89-939 du 29 décembre 1989.

15 Archives de la Banque de France, note de la Banque de France du 17 octobre 1988 : « La balance des paiements et l'Europe communautaire ». Une déclaration partielle (« déclarant direct particulier ») est instituée pour les entreprises de moindre ampleur ayant ouvert des comptes avec l'étranger.

16 Décret n° 89-938 du 29 décembre 1989 réglementant les relations financières entre la France et l'étranger.

17 Essentiellement les sociétés pétrolières du fait de leurs activités de négoce ; archives de la Banque de France, note de la Banque de France du 4 octobre 1988 : « Plan sectoriel DGSE – Développement des relations avec les entreprises pour l'établissement de la balance des paiements ».



complémentaire sur les échanges internationaux de services) auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises résidentes ayant des relations économiques avec l'étranger. Pour le compte financier, les sources se sont également considérablement élargies avec l'exploitation d'importantes bases de données, en partie élaborées dans le cadre de l'Eurosystème, recensant de manière quasi exhaustive les titres financiers, les flux des intermédiaires financiers, ou encore appréhendant ceux sur les instruments dérivés. En lieu et place d'une collecte unique auprès des banques, les sources de la balance des paiements se diversifient et se situent à un niveau de plus en plus fin.

L'approfondissement des sources et catégories statistiques s'inscrit, dès lors, dans un mouvement international, en particulier dans le cadre du FMI. L'objectif de la sixième version du manuel, publiée en 2009, est d'adapter les catégories statistiques au contexte d'internationalisation croissante des processus de production (comme le travail à façon) et d'innovation financière (par exemple la ventilation des investissements directs selon le lien de parenté entre entreprises). Il s'agit également de rapprocher la balance des paiements du cadre de la comptabilité nationale, l'inscrivant d'autant plus dans la perspective de statistiques économiques au sens large. Sous l'égide des institutions internationales, FMI et BCE notamment, la double nature des statistiques de balance des paiements est ainsi reprécisée : une information économique toujours plus précise, au service politique de l'identification et du suivi de dynamiques transfrontalières qui pourraient mettre en cause l'intégrité de la zone monétaire ainsi que sa stabilité financière et économique, à l'image de la crise de la zone euro de 2011-2012. Les statistiques de balance des paiements relèvent ainsi des indicateurs suivis par la Commission européenne dans le cadre de la « procédure pour déséquilibre macroéconomique » mise en place à partir de 2011¹⁸.

4 Quels défis pour la balance des paiements en 2021 ?

Au début du XXI^e siècle, les informations collectées dans la balance des paiements de la France permettent d'abord de mesurer son insertion internationale, à travers la dynamique des échanges des groupes d'entreprises. L'enjeu est ainsi de savoir rendre compte, au sein du cadre national inhérent à toute statistique publique, des stratégies complexes des firmes multinationales affranchies de la seule intermédiation bancaire et des logiques territoriales.

Dès lors, l'un des défis les plus complexes pour le statisticien repose sur l'apparition d'une « dichotomie entre le principe de résidence sous-tendant le cadre statistique macroéconomique et l'empreinte mondiale des entreprises multinationales » (Lane, 2021). En effet, les stratégies microéconomiques financières rompent avec les schémas traditionnels nationaux, qu'il s'agisse du morcellement des chaînes de production ou des flux financiers conduits par l'optimisation fiscale. Or, la lecture économique et géographique des statistiques de balance des paiements peut se voir faussée par la localisation dans des centres financiers extraterritoriaux d'investissements directs, de revenus ou de commissions pour usage de la propriété intellectuelle (Kintzler *et al.*, 2019), engendrant notamment des asymétries dans les enregistrements nationaux (Cezar et Le Gallo, 2019).

Une mutation permanente de la balance des paiements est ainsi requise, afin de pouvoir lire et dire les évolutions économiques contemporaines, et poser le cadre général des voies et moyens de la mondialisation. La remise en cause des frontières, renforcée lors de la crise de la Covid-19 par des phénomènes tels que le télétravail à l'échelle transfrontalière ou

¹⁸ En particulier, le solde des transactions courantes doit évoluer entre - 4% et 6% du PIB en moyenne sur trois ans et la position extérieure nette ne doit pas excéder - 35% du PIB.



encore les pratiques de consommation internationale via Internet, bouleverse dans le même temps le concept de résidence. Or celui-ci sous-tend la construction même de la balance des paiements, qui nécessite un prisme national, de la même manière que la fiscalité, pour la

définition des politiques publiques. Toutefois, au-delà des adaptations statistiques possibles, la balance des paiements conserve in fine sa vocation première tant que des devises différentes subsistent : renseigner la politique monétaire.

Bibliographie

Banque de France et ministère de l'Économie et des Finances (1969)

Rapport annuel : la balance des paiements de l'année 1968 entre la France et l'extérieur.

Banque de France (1973)

« La balance des paiements en termes de transactions », *Bulletin de la Banque de France*, n° 9, septembre.

Banque de France (1982)

« Les termes de paiements dans la balance des paiements française », *Cahiers économiques et monétaires*, n° 14.

Banque de France (2001)

« La balance des paiements et la position extérieure de la France », note d'information, juin.

Banque de France (2021)

La balance des paiements et la position extérieure de la France – Rapport annuel 2020.

[Télécharger le document](#)

Bê Duc (L.), Mayerlen (F.) et Sola (P.) (2008)

« The monetary presentation of the euro area balance of payments », *ECB Occasional Paper Series*, n° 96, Banque centrale européenne, septembre.

Cezar (R.) et Le Gallo (F.) (2019)

« L'Union européenne est-elle vraiment en excédent vis-à-vis des États-Unis? », *Bloc-notes Éco*, n° 103, Banque de France, février.

[Consulter le billet](#)

Desrosières (A.) (1993)

La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique, Paris, La Découverte.

Feiertag (O.) (1995)

« La Banque de France et son gouverneur face à la sanction des finances extérieures sous la IV^e République », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 37-38, p. 15-22.



Kintzler (É.), Lé (M.) et Parra Ramirez (K.) (2019)

« Capturing banking flows: the predominant role of OFCs in the international financial architecture », *Débats économiques et financiers*, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, n° 34.

Lane (P.) (2021)

« Maximising the user value of statistics: lessons from globalisation and the pandemic », discours au European Statistical Forum, avril.

Monnet (E.) (2017)

« French monetary policy and the Bretton Woods system: criticisms, proposals and conflicts », dans Scott-Smith (G.) et Rofe (S.), *Global Perspectives on the Bretton Woods Conference and the Post-War World Order*, p. 73-87.

Monnet (E.) (2018)

Controlling Credit: Central Banking and the Planned Economy in Postwar France, 1948-1973, Cambridge University Press, octobre.

Office des changes et direction des Finances extérieures (1959)

Rapport annuel : balance des paiements de l'année 1958 entre la zone franc et les pays étrangers, ministère des Finances.

Pons (J.-B.) (2020)

La genèse des euromarchés, thèse de sociologie.

Terray (A.) (2003)

Des francs-tireurs aux experts : l'organisation de la prévision économique au ministère des Finances, 1948-1968, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France.

Wasserman (M. J.) et Ware (R. M.) (1965)

The Balance of Payments, history, methodology, theory, New York, Simmons-Boardman.



Annexe 1

Principales sources d'établissement de la balance des paiements de la France depuis 1945

	Postes de balance des paiements	Sources
1945	Ensemble des postes	État des règlements
	Marchandises	Douanes
1972	Biens, services, revenus	État des règlements et ABS
	Flux financiers	État des règlements
	Marchandises	Douanes
1990	Biens, services, revenus	DDG et DDP, ABS
	Flux financiers	État des règlements
	Marchandises	Douanes
2006	Biens, services, revenus	DDG, ECEIS, enquêtes voyages, données administratives
	Flux financiers	Collectes auprès des intermédiaires financiers, des teneurs de compte, etc.

Note : Les ABS (« autres biens et services ») sont utilisés jusqu'au début des années 1990 ; DDG : déclarants directs généraux ; DDP : déclarants directs partiels ; ECEIS : enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services.
Source : Archives de la Banque de France.



Annexe 2

Présentation simplifiée de la balance des paiements de la France en 2020

(en millions d'euros)

	Recettes	Dépenses	Solde
Compte de transactions courantes	844 821	888 558	- 43 737
Biens	441 059	500 992	- 59 932
Services	222 932	206 499	16 433
Revenus	180 829	181 068	- 239
Compte de capital	2 333	285	2 048
Compte financier	505 911	558 434	- 52 523
Investissements directs	40 282	4 264	36 019
Investissements de portefeuille	144 339	180 749	- 36 409
Instruments financiers dérivés	136 972	160 817	- 23 845
Autres investissements	180 314	212 604	- 32 290
Avoirs de réserve	4 003	0	4 003
Erreurs et omissions nettes			- 10 833

Source : Banque de France (2021), *La balance des paiements et la position extérieure de la France – Rapport annuel 2020*.

Éditeur

Banque de France

Secrétaire de rédaction

Alexandre Capony

Directeur de la publication

Gilles Vaysset

Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

Rédaction en chef

Corinne Dauchy

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://publications.banque-france.fr/>

Rubrique « Abonnement »

